



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 19366

Texte de la question

M. François Baroin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les déficiences encore trop nombreuses en matière de couverture géographique des téléphones portables. Il déplore, en particulier, le fait que la réduction des « zones d'ombre » ne figure pas au rang des priorités de notre principal opérateur, France Télécom, alors que la bonne couverture du territoire figure de toute évidence parmi les missions de service public de cette entreprise. Cette situation pénalise principalement les zones rurales les plus reculées qui, compte tenu de cet enclavement, cumulent ainsi les handicaps. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend, au nom du principe d'égalité des citoyens devant le service public, faire de la réduction des « zones d'ombre » une priorité dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

Le développement prévisible du marché du radiotéléphone en France (11 millions d'abonnés fin 1998) conduit les opérateurs à poursuivre leurs efforts en matière de couverture géographique comme le montre le tableau ci-dessous. (Voir tableau dans JO correspondant). De plus, France Télécom, la Société française du radiotéléphone et Bouygues Télécom se sont engagées à étendre, à partir de 2000, la couverture de leur réseau terrestre pour un montant d'investissement au moins équivalent au montant des exemptions dont ils auront respectivement bénéficié dans le cadre du financement du service universel en application de l'article L.35-3 de la loi de réglementation des télécommunications. Les objectifs de couverture du territoire en mobiles, inscrits dans les autorisations correspondantes des trois opérateurs autorisés, ont, en conséquence, été revus à la hausse. Enfin, les services de télécommunications mobiles par satellites, tels Iridium ou Globastar, qui viennent d'obtenir une autorisation en France, permettront la couverture des zones les plus isolées et difficiles à couvrir par des moyens classiques. Leur développement devrait s'accompagner à terme d'une baisse des niveaux des tarifs affichés.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19366

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 1998, page 5165

Réponse publiée le : 1er mars 1999, page 1258